
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MARDI 19 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 19 mai à 19h00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, Mme CANAPI, M. PERRINO, Mme BAALICHERIF, M. PATRON, Mme HOTIN-LETANG, M. PILLOUD, Mme VINCENT, M. JEUNEMAITRE, M. JIBRIL, M. GAUFILLIER, M. VAUVRE, Mme MAIRE, Mme DELVAUX, Mme ENAMA, M. VOELTZEL, M. AJJAJI, Mme BOURDON-MOLLOT, Mme FONTAINE (arrivée à 19h09), Mme COUSIN, M. MECREANT, M. FERTEL, M. ROULET, Mme BORTOLUZZI, M. LIMONGI, M. AUDO
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, adjointe, par M. PERRINO M. MARCHAND, adjoint, par M. LAVENKA Mme RAMEAUX, conseillère municipale, par M. PATRON M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme CANAPI Mme PATYK, conseillère municipale, par M. VOELTZEL M. CAVE, conseiller municipal, par M. AUDO
Excusé(s) non représenté(s)	Mme HEROUARD
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. PERRINO

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	1.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12 mai 2026	

---oooOooo---

N° 2026.47

**BAIL POUR LA LOCATION DE TERRAIN AGRICOLE SITUE SUR LE
TERRITOIRE DE PROVINS
(Renouvellement au profit de l'EARL DE FONTAINE RIANTE)**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- La VILLE DE PROVINS est propriétaire d'une parcelle de terre cultivable cadastrée XB 12 située sur le territoire communal, d'une surface totale de 57a 40ca.
- Cette parcelle est louée depuis le 1^{er} mars 1963 à la famille LETANG en nom propre puis à l'EARL DE FONTAINE RIANTE, représentée par l'exploitante agricole Mme Caroline VECTEN (née LETANG).
- Pour mémoire, le montant du fermage 2025 s'élevait à 112.88€ dont 7.59€ de récupération de taxes foncières. Ce montant est révisé annuellement sur la base de l'indice national des fermages paru au journal officiel.
- **CONSIDERANT** la nécessité de louer ces terres agricoles et de renouveler le bail arrivé à expiration.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à la majorité : (31 voix "pour" – 1 « abstention ») : M. ROULET) :

- ⇒ De donner son accord pour renouveler le bail rural au profit de L'EARL DE FONTAINE RIANTE, moyennant un fermage, révisable annuellement.
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes inhérents au renouvellement du bail seront à la charge du preneur.
- ⇒ D'inscrire les recettes aux comptes 752/020 (loyers) et 70878/020 (taxes).
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 21/05/2026 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 21/05/2026



O. LAVENKA

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
PROVINS

Section : XB
Feuille : 000 XB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 20/04/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion cadastrale 22
bd Chamblain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



